

Mardi 24 mai 2016

Créactifs : c'est parti !

Le concours Créactifs est désormais le rendez-vous incontournable pour tous les jeunes qui ont entre 18 et 30 ans, résidents sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et qui ont un projet novateur en tête ! Pour cette 8^{ème} édition, la Métropole modifie légèrement son règlement en donnant un coup de pouce supplémentaire aux porteurs de projets des quartiers prioritaires.

Alors, vous êtes jeunes et avez des idées ? Vous avez jusqu'au 16 septembre pour déposer vos dossiers.



Depuis sa création en 2009, la Métropole porte ce concours qui récompense les projets en lien avec les compétences de la collectivité et qui s'inscrivent dans une démarche de protection de l'environnement ou de développement durable.

Son objectif est de permettre aux jeunes lauréats de concrétiser leurs projets grâce à une aide financière de la Métropole pouvant atteindre 5 000 €. La Caisse des dépôts, partenaire de la Métropole dans le cadre de Créactifs accorde elle aussi une aide financière supplémentaire aux projets de son choix.

Après 7 éditions, le constat a été fait que peu de jeunes des quartiers prioritaires de la ville se présentent à ce concours. Seulement 6 dossiers sur 64 primés depuis la création ont été portés par des jeunes habitants de quartier.

La jeunesse est un axe transversal du Contrat de Ville, la Métropole a donc cette année décidé de modifier le règlement du concours et d'attribuer une prime supplémentaire d'un montant de 2 500€. Cette prime sera attribuée à deux projets maximum par session de Créactifs, aux lauréats domiciliés dans un quartier prioritaire de la ville ou un territoire de veille défini dans le Contrat de Ville.

Pour participer, il faut se procurer un dossier à la Métropole (14 bis, avenue Pasteur à Rouen) ou encore le télécharger sur www.metropole-rouen-normandie.fr. Les dossiers sont à déposer jusqu'au 16 septembre.

Les 16 quartiers prioritaires sont répartis sur 14 communes. Ils représentent une population de 46 710 habitants. Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ont été retenues les quartiers prioritaires qui se trouvent sur les communes de : Bihorel, Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen. Les 9 territoires de veille active que compte le territoire de la Métropole sont répartis sur 4 communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Deville-lès-Rouen, Grand Quevilly, Oissel.

